

**SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**  
**9 avril 2021 à 20h30**

*Le neuf avril deux mil vingt et un à vingt heure trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival Lès-Le Mans.*

<b><u>Présents</u></b>	<i>Bruno CORBIN, Marina RICHARD, Stéphane LANGLAIS, Marie-Paule QUEANT, adjoints. Mesdames Aurélie BOURGEOIS, Christèle BOLLENGIER, Valérie LEBRUN, Catherine LEFFRAY, Aurélie LEVEQUE et Estelle PAPIN, Messieurs Jean-Luc DELANOE, Luc GESBERT, Maxime MONNIER, Pascal SIMONET et Jocelin PLANCHE,</i>
<b><u>Absents excusés</u></b>	<i>Bruno DIGUER donne procuration à Bruno CORBIN Céline ZUCHETTO donne procuration à Emmanuel FRANCO Anne-Lise BOSCHER donne procuration à Aurélie LEVEQUE</i>
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	<i>Luc GESBERT</i>

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 5 février 2021
- 2) Décisions du Maire
- 3) Suppression puis création de poste
- 4) Mise à jour du tableau des effectifs
- 5) Modification des Statuts de la Communauté de Communes du Val de Sarthe : Compétence facultative : Organisation des mobilités
- 6) Renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse
- 7) Budget principal - Compte administratif 2020
- 8) Budget principal - Compte de gestion 2020
- 9) Budget principal - Affectation du résultat
- 10) Niveau de vote des budgets 2021
- 11) Vote des taux des taxes locales
- 12) Subvention aux associations
- 13) Budget principal - Vote du budget primitif 2021
- 14) Budget annexe lotissement - Compte administratif 2020
- 15) Budget annexe lotissement - Compte de gestion 2020
- 16) Budget annexe lotissement - Affectation du résultat
- 17) Budget annexe lotissement - Vote du budget primitif 2021
- 18) Budget annexe panneaux photovoltaïques - Compte administratif 2020
- 19) Budget annexe panneaux photovoltaïques - Compte de gestion 2020
- 20) Budget annexe panneaux photovoltaïques - Affectation du résultat
- 21) Budget annexe panneaux photovoltaïques - Vote budget primitif 2021
- 22) Droit de préemption urbain
- 23) Questions diverses

## 1) Approbation du compte-rendu du 5 février 2021

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 5 février 2021, qui ne soulève aucune remarque et que le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents.

## 2) Décisions du Maire

Décision n°2021-001 : Cimetière communal - Cavurne - n°8

## 3) Suppression et création de poste

### Délibération n°2021-007

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 9 mars 2021

### **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de supprimer 4 emplois permanents à temps non complet en raison de la nécessité d'augmenter ces heures pour le besoin de fonctionnement de service.

### **Le Maire propose à l'assemblée :**

La suppression d'emplois :

- Adjoint administratif territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service, soit 22h50/35<sup>ème</sup>, à compter du 9 avril 2021,
- Adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service, soit 29h71/35<sup>ème</sup>, à compter du 9 avril 2021,
- Adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service, soit 6h50/35<sup>ème</sup>, à compter du 9 avril 2021,
- Adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service, soit 20h00/35<sup>ème</sup>, à compter du 9 avril 2021.

La création d'emplois :

- Adjoint administratif territorial à temps complet, à compter du 9 avril 2021, en raison du besoin de fonctionnement des services,  
Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi d'adjoints administratifs territoriaux
- Adjoint technique à temps complet, à compter du 9 avril 2021, en raison d'un besoin de fonctionnement du service du restaurant scolaire,  
Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi d'adjoints techniques territoriaux
- Adjoint du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à 26h50, à compter du 9 avril 2021, car l'agent possédait deux bulletins de paie sur deux grades différents et nous proposons de regrouper ces heures sur le même grade afin de n'avoir qu'un bulletin de paie.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi d'adjoints territoriaux du patrimoine

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Bruno CORBIN ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

#### 4) Mise à jour du tableau des effectifs

##### Délibération n°2021-008

Afin de tenir compte des créations et modifications de poste, le Maire propose d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

Postes	Effectifs budgétaires actualisés	Effectifs pourvus	Temps hebdo.
<b>ADMINISTRATIF</b>			
<b>Attaché</b>	1	1	35h
<b>Adjoint administratif principal 1ère classe</b>	1	0	35h
<b>Adjoint administratif principal 2ème classe</b>	2	1	35h
<b>Adjoint administratif</b>	1	1	35h
<b>TECHNIQUE</b>			
<b>Adjoint technique principal 1ère classe</b>	2	2	35h
<b>Adjoint technique principal 2ème classe</b>	3	2	28h <i>pourvu</i> 31.65h <i>pourvu</i>
<b>Adjoint technique</b>	7	7	20.74h <i>pourvu</i> 26.49h <i>pourvu</i> 35h (x2) <i>pourvu</i> 33.2h <i>pourvu</i> 4h (x2) <i>pourvu</i>
<b>Apprenti Cuisine</b>	1	0	35h
<b>CULTURELLE</b>			
<b>Adjoint du patrimoine principal 2ème classe</b>	2	2	26h50 <i>pourvu</i> 35h <i>pourvu</i>
<b>Adjoint du patrimoine</b>	3	0	35h 10.5h (x2)
<b>ANIMATION</b>			
<b>Adjoint d'animation principal 2ème classe</b>	1	1	35h
<b>Adjoint d'animation</b>	3	3	14.26h <i>pourvu</i> 5h (x2) <i>pourvu x2</i>
<b>ASTEM principal 2ème classe</b>	1	1	34.87h
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>21</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le tableau des effectifs tel que détaillé ci-dessus.

## **5) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val de Sarthe : Compétence facultative : Organisation des mobilités**

### Délibération n°2021-009

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 18 février 2021 portant modification de ses statuts :

#### ▫ **Article 2 : Compétences**

##### ➤ **Compétences facultatives**

- ✓ 19. Organisation des mobilités.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la délibération sus-mentionnée,

Et après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité des voix,

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour le transfert de la compétence « Organisation des mobilités » rubrique 19 ;
- d'accepter la nouvelle numérotation des compétences communautaires (tableau annexé à la délibération du conseil de communauté en date du 18/02/2021, vu la nouvelle compétence facultative présentée ci-dessus) ;
- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe et la PowerPoint de présentation.

## **6) Renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse**

### Délibération n°2021-010

Monsieur le Maire informe que le précédent Contrat Enfance Jeunesse arrive à échéance le 31 décembre 2021. Il convient donc de le renouveler en l'état.

La durée serait du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le futur CEJ pourrait être modifié avec le transfert de compétences à la Communauté de Communes. En effet, un seul CEJ pour l'ensemble du territoire serait alors signé, plutôt qu'un par commune comme c'est le cas aujourd'hui. .

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer tous les documents relatifs au Contrat Enfance Jeune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au Contrat Enfance Jeunesse.

## 7) Budget principal - compte administratif 2020

### Délibération n°2021-011

Monsieur le Maire donne la Présidence à Marie-Paule QUEANT, quatrième adjointe, pour présenter le compte administratif :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

**1 164 780.88 €**

Charges à caractère général	311 316.55 €
Charges de personnel et frais assimilés	572 480.54 €
Atténuation de produits	73 972.00 €
Autres charges de gestion courante	134 978.37 €
Charges financières	17 500.00 €
Dépenses imprévues	46 000.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 533.42 €

#### **RECETTES**

**1 285 285.51 €**

Atténuations de charges	14 956.82 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	106 245.07 €
Impôts et taxes	604 078.00 €
Dotations, subventions et participations	526 151.95 €
Autres produits de gestion courante	31 178.80 €
Produits exceptionnels	2 674.87 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €

### EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

120 504.63 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

**228 730.36 €**

Immobilisations incorporelles	43 247.19 €
Immobilisations corporelles	97 033.17 €
Immobilisations en cours	0.00 €
Emprunts et dettes assimilées	88 450.00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
Opérations patrimoniales	0.00 €

#### **RECETTES**

**433 810.71 €**

Subventions d'investissement	109 910.19 €
Emprunts	0.00 €
Dotations, fonds divers et réserves	315 367.10 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 533.42 €
Opérations patrimoniales	0.00 €

### EXCEDENT D'INVESTISSEMENT

205 080.35 €

### **EXCEDENT GLOBAL DE L'ANNEE**

**325 584.98 €**

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle.

Après en avoir délibéré, le compte administratif ainsi arrêté est approuvé par les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité.

## 8) Budget principal - Compte de gestion 2020

### Délibération n°2021-012

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 du budget communal, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal délibère, statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et l'approuve, à l'unanimité des votants.

## 9) Budget principal - Affectation du résultat

### Délibération n°2021-013

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2020 du budget de la commune :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de fonctionnement	+ 1 285 285.51 €
Dépenses de fonctionnement	+ 1 164 780.88 €

Résultat de l'exercice :	+ 120 504.63 €
Résultat antérieur :	+ 342 691.89 €
Part affectée à l'investissement :	- 290 421.08 €

Résultat cumulé à affecter :	+ 172 775.44 €
------------------------------	----------------

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes de l'exercice :	+ 433 810.71 €
Dépenses de l'exercice :	+ 228 730.36 €

Résultat de l'exercice :	+ 205 080.35 €
Besoin de financement antérieur :	- 60 068.44 €

Restes à réaliser : + 346 126.24 €  
- 20 095.84 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

C/ 001 : 60 068.44 €  
C/ 002 : 172 775.44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, l'affectation du résultat du budget principal telle que mentionnée ci-dessus.

## 10) Niveau de vote des budgets 2021

### Délibération n°2021-014

Monsieur le Maire rappelle que d'après la nomenclature budgétaire M14 qui s'applique aux budgets des communes, le vote peut s'effectuer :

- Sur la section de fonctionnement, au niveau du chapitre ou de l'article ;
- Sur la section d'investissement, au niveau de l'opération ou du chapitre.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des voix, de voter les sections de fonctionnement et d'investissement au niveau du chapitre pour le budget principal et le budget annexe lotissement et panneaux photovoltaïques.

## 11) Vote des taux des taxes locales

### Délibération n°2021-015

Monsieur le Maire rappelle la disparition de la taxe d'habitation l'année 2021, mais la compensation à l'euro près de l'Etat. L'effet ciseau entre les augmentations de charges et la diminution des recettes est réelle. (Inflation, l'indice de revalorisation des fonctionnaires).

Monsieur le Maire rappelle que les taux n'ont pas augmenté depuis 1995 et propose de se mettre au niveau de la moyenne départementale 2020 soit 44,73 %.

Les élus décident, à l'unanimité des votants, de faire passer les taux des taxes pour cette année à :

Taux d'imposition de la commune d'Etival :		
(1)	taxe sur le foncier bâti	44,73 %
(2)	taxe sur le foncier non bâti	34,47 %

## 12) Subventions aux associations

### Délibération n°2021-016

Stéphane LANGLAIS, adjoint à la culture & associations, rappelle le montant attribué en 2020 aux différentes associations mentionnées ci-dessous et présente les propositions de la commission :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2020 allouée	SUBVENTION 2021 demandée	SUBVENTION 2021 allouée
HAND	1 000€	1 000 €	1 000€
ECOLE DE DANSE	1 200€	1 200 €	1 200€
FOULEES D ETIVAL	600€	600 €	600€
JUDO	700€	500 €	500€
MILLE ET UNE FEUILLES	600€	600 €	600€
GYM BOUGE A ETIVAL	-€	300 €	300€
TENNIS	1 200€	1 200 €	1 200€
ASS CANINE OUEST	500€	700 €	700€
Asso. Culturelle cantonale	320€	320 €	320€
ADMR	200€	200 €	200€
PREVENTION ROUTIERE	250€	250 €	250€
UNC AFN 72	250€	250 €	250€
ARAC	250€	250 €	250€
ESPRIT CREATION	200€	200 €	200€
LUDOTHEQUE	618.60€	640€	640€
JOYEUX SENIORS	400€	400€	400€
COUNTRY LINE DANCE 72	100€	100 €	100€
ARTS	-€	500€	500€
Basket Club	1 500€	1 500€	1 500€
ASE Football	1 500€	1 500€	1 500€
Comité des fêtes	700€	500€	500€
Jumelage	900€	300€	300€
Tennis de Table	1 200€	1 200€	1 200€
AP2E	300€	300€	300€
GESTM	500€	1000€	1000€
MAM	300€	300€	300€
KARATE	-€	200€	200€
KICKBOXING	-€	200€	200€
<b>TOTAL</b>	<b>15 288.60€</b>	<b>16 210.00€</b>	<b>16 210.00€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les subventions aux associations telles que mentionnées ci-dessus pour le Hand, l'école de danse, les foulées d'étival, le judo, mille et une feuilles, le tennis, association canine ouest, association culturelle cantonale, ADMR, prévention routière, UNC AFN 72, ARAC, esprit création, ludothèque, joyeux séniors, country line dance 72, le basket club et AP2E.

- Pour l'association Gym Bouge à Etival Maxime MONNIER ne participe pas au vote ;
- Pour l'association ARTS, Bruno CORBIN ne participe pas au vote ;
- Pour l'association ASE Football, Maxime MONNIER et Cristèle BOLLENGIER ne participent pas au vote ;
- Pour l'association comité des fêtes Stéphane LANGLAIS et Bruno CORBIN ne participent pas au vote ;
- Pour l'association Jumelage, Bruno CORBIN et Cristèle BOLLENGIER ne participent pas au vote ;
- Pour l'association Tennis de Table, Maxime MONNIER ne participe pas au vote ;



- Pour l'association GESTEM, Emmanuel FRANCO, Bruno CORBIN et Jean-Luc DELANOE ne participent pas au vote ;

### 13) Budget principal - Vote du budget primitif 2021

#### Délibération n°2021-017

Le budget proposé se compose comme suit :

Le budget proposé se compose comme suit :

**La section de fonctionnement est équilibrée à : 1 625 382.52**

#### DEPENSES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants en euros
011	Charges à caractère général	399 471.11
012	Charges de personnel et frais assimilés	631 950.00
014	Atténuation de produits	75 372.00
65	Autres charges de gestion courante	156 286.00
66	Charges financières	18 139.43
022	Dépenses imprévues	106 063.78
023	Virement à la section d'investissement	228 926.09
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 174.11
67	Charges exceptionnelles	0.00

#### RECETTES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants en euros
70	Produits des services, du domaine et ventes	138 436.25
73	Impôts et taxes	716 886.00
74	Dotations, subventions et participations	484 838.25
75	Autres produits de gestion courante	27 400.00
77	Produits exceptionnels	46 915.33
013	Atténuations de charges	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	38 131.25
002	Résultat reporté	172 775.44

**La section d'investissement est équilibrée à : 1 603 368.30**

#### DEPENSES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
001	Résultat reporté	60 068.44
040	Opération d'ordre de transfert	38 131.25
20	Immobilisations incorporelles	10 070.01
21	Immobilisations corporelles	909 966.21
16	Emprunts et dettes assimilées	105 215.39
23	Immobilisations en cours	479 917.00

#### RECETTES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
13	Subventions d'investissement	421 126.24
10	Dotations, fonds divers et réserves	164 408 86
021	Virement de la section de fonctionnement	228 926.09

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 990.11
16	Emprunt en euros	779 917.00

Monsieur le Maire soumet aux voix le budget primitif principal 2021 tel qu'exposé ci-dessus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif principal 2021 tel que mentionné ci-dessus, à l'unanimité des votants.

### 14) Budget annexe lotissement - Compte administratif 2020

Délibération n°2021-018

Monsieur le Maire quitte la salle. La Présidence est laissée à Marie-Paule QUEANT, quatrième adjoint au Maire, pour présenter le compte administratif :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### **DEPENSES**

**1 075 443.34 €**

Charges à caractère général	33 907.82 €
Charges financières	12 947.72 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	13 337.72 €
Opérations d'ordre entre sections	1 015 250.08 €

##### **RECETTES**

**1 153 406.13 €**

Opérations d'ordre entre sections	855 459.47 €
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	13 337.72 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	265 829.70 €
Dotations, subventions et participations	18 779.24 €

#### EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

77 962.79 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### **DEPENSES**

**1 155 459.47 €**

Opérations d'ordre de transfert entre sections	855 459.47 €
Emprunts et dettes assimilées	300 000.00 €

##### **RECETTES**

**1 015 250.08 €**

Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 015 250.08 €
--	----------------

#### DEFICIT D'INVESTISSEMENT

140 209.39 €

#### DEFICIT GLOBAL DE L'ANNEE

62 246.60 €

Après en avoir délibéré, le compte administratif ainsi arrêté est approuvé par les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité.

### 15) Budget annexe lotissement - Compte de gestion 2020

Délibération n°2021-019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, du budget annexe lotissement, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal délibère, statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 pour les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et l'approuve à l'unanimité des votants.

## 16) Budget annexe lotissement - Affectation du résultat

Délibération n°2021-020

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe de la commune relatif au lotissement :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement	+ 1 153 406.13 €
Dépenses de fonctionnement	+ 1 075 443.34 €
Résultat de l'exercice :	+ 77 962.79 €
Résultat antérieur :	+ 411 445.15 €
Résultat cumulé à affecter :	+ 489 407.94 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes de l'exercice :	+ 1 015 250.08 €
Dépenses de l'exercice :	+ 1 155 459.47 €
Résultat de l'exercice :	- 140 209.39 €
Déficit de financement antérieur :	- 15 250.08 €
Déficit d'investissement :	- 140 209.39 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

C/ 001 de la section dépenses d'investissement :	155 459.47 €
C/ 002 de la section recettes d'exploitation :	489 407.94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, l'unanimité, l'affectation du résultat du budget principal telle que mentionnée ci-dessus.

## 17) Budget annexe lotissement - Vote du budget primitif 2021

Délibération n°2021-021

Le budget annexe lotissement proposé se compose comme suit :

**La section de fonctionnement est équilibrée à : 1 730 444.07 €**

### DEPENSES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants en euros
011	Charges à caractère général	865 235.98
023	Virement à la section d'investissement	0.00
043	Opérations d'ordre au sein de la section	4 874.31
66	Charges financières	4 874.31
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	855 459.47

### RECETTES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants en euros
002	Résultat de fonctionnement reporté	489 407.94
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	878 835.70
043	Opérations d'ordre au sein de la section	4 874.31
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	339 912.14
74	Dotations et participations	17 413.98

**La section d'investissement est équilibrée à : 1 855 459.47 €**

### DEPENSES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
001	Résultat reporté	155 459.47
16	Emprunts et dettes assimilées	821 164.30
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	878 835.70

### RECETTES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00
021	Virement de la section d'exploitation	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	855 459.47
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif annexe du lotissement 2021 tel que mentionné ci-dessus, à l'unanimité des votants.

## 18) Budget annexe panneaux photovoltaïques - Compte administratif 2020

Délibération n°2021-022

Monsieur le Maire quitte la salle. Madame QUEANT, Quatrième Adjoint au Maire, présente le compte administratif :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>3 732.31 €</b>
Charges à caractère général		35.67 €
Charges financières		820.00 €
Opération d'ordre et de transfert entre section		2 876.64 €

<b>RECETTES</b>		<b>5 255.34 €</b>
Ventes de produits fabriques prestations		5 255.34 €

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT** **1 523.03 €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>3 847.73 €</b>
Immobilisations corporelles		0.00 €
Emprunts et dettes assimilées		3 847.73 €

<b>RECETTES</b>		<b>2 876.64 €</b>
Opération d'ordre et de transfert entre section		2 876.64 €

**DEFICIT D'INVESTISSEMENT** **971.09 €**

**EXCEDENT GLOBAL DE L'ANNEE** **551.94 €**

Après délibération, le compte administratif ainsi arrêté est approuvé par les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants.

**19) Budget annexe panneaux photovoltaïques - Compte de gestion 2020**

**Délibération n°2021-023**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, du budget annexe lotissement, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et

celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal délibère, statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 pour les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et l'approuve à l'unanimité des votants

## 20) Budget panneaux photovoltaïques - Affectation du résultat

### Délibération n°2021-024

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe de la commune relatif au lotissement :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Recettes de fonctionnement	+ 5 255.34 €
Dépenses de fonctionnement	+ 3 732.51 €
Résultat de l'exercice :	+ 1 523.03 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes de l'exercice :	+ 2 876.64 €
Dépenses de l'exercice :	+ 3 847.73 €
Résultat de l'exercice :	- 971.09 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

C/ 001 de la section dépenses d'investissement :	845.04 €
C/ 002 de la section recettes d'exploitation :	1 759.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, des votants, l'affectation du résultat du budget principal telle que mentionnée ci-dessus.

## 21) Budget annexe panneaux photovoltaïques - Vote du budget primitif 2021

### Délibération n°2021-025

Le budget annexe lotissement proposé se compose comme suit :

La section de fonctionnement est équilibrée à : **6 559.60 €**

#### DEPENSES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants en euros
60	Achats et variation des stocks	50.00
61	Services extérieurs	2 536.50
62	Autres services extérieurs	100.00
66	Charges Financières	996.46

68	Dotations aux amortissements	2 876.64
----	------------------------------	----------

#### RECETTES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants en euros
70	Ventes de produits fabriqués, presta. de service, marchandises	4 800.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 759.60

**La section d'investissement est équilibrée à : 3 721.70 €**

#### DEPENSES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
21	Immobilisations corporelles	1 149.26
16	Emprunts et dettes assimilées	2 572.44

#### RECETTES

Chapitres	Intitulés du chapitre	Montants
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
28	Amortissements des immo. corporelles	2 876.64
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	845.06

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif annexe des panneaux photovoltaïques 2021 tel que mentionné ci-dessus, à l'unanimité des votants.

## 22) Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur :

- Le terrain d'habitation et maison d'une superficie totale de 246m<sup>2</sup>, situés 34 rue des Charbonnerets, (parcelle AA63), demande déposée le 25 février 2021.

- Le terrain d'habitation et maison d'une superficie totale de 730m<sup>2</sup>, situés 14 rue Roger Couderc, (parcelle AC240), demande déposée le 27 mars 2021.

- Le terrain d'habitation et maison d'une superficie totale de 539m<sup>2</sup>, situés 18 route du Creux, (parcelle AC142), demande déposée le 3 avril 2021.

Le Conseil Municipal donne un avis négatif quant à l'exercice du droit de préemption sur ces trois parcelles.

## 23) Questions diverses

Christèle BOLLENGIER a été interrogé sur plusieurs sujets :

- L'arrêt de car devant le Skate Park qui était très sale et aurait besoin d'être nettoyé.

Bruno CORBIN répond que c'est le PVC qui est usé.

- Savoir si l'éclairage public serait coupé le soir pendant le confinement. Monsieur FRANCO répond que cette question sera posée en réunion de Bureau.

- Connaître s'il y a une durée de validité pour les options sur un terrain à Pont Chabeau.  
Bruno CORBIN répond qu'il n'y a pas de délai.

Bruno CORBIN informe que les travaux à Pont Chabeau d'eau pluviale et eaux usées sont terminées, en avance de 10 jours par rapport à la date prévue. Cependant l'entreprise SPIE n'est pas prête à commencer mais il y aura sûrement une semaine de gagner sur la route du Creux.

Lors du marché public il y a eu un oubli sur l'éclairage public de la route du Creux un devis a été transmis par l'entreprise d'environ 25 000€, dans l'attente de la signature pour validation.

La séance est levée à 23h00.

<b>Emmanuel FRANCO</b>	<b>Bruno CORBIN</b>	<b>Marina RICHARD</b>	<b>Stéphane LANGLAIS</b>
<b>Marie-Paule QUEANT</b>	<b>Aurore BOURGEOIS</b>	<b>Jean-Luc DELANOE</b>	<b>Catherine LEFFRAY</b>
<b>Luc GESBERT</b>	<b>Aurélié LEVEQUE</b>	<b>Estelle PAPIN</b>	<b>Christèle BOLLENGIER</b>
<b>Maxime MONNIER</b>	<b>Jocelin PLANCHE</b>	<b>Valérie LEBRUN</b>	<b>Pascal SIMONET</b>